

RAPPORT ANNUEL 2004



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة
MOHAMMED VI FOUNDATION
FOR THE PROTECTION OF ENVIRONMENT



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

MOHAMMED VI FOUNDATION
FOR THE PROTECTION OF ENVIRONMENT

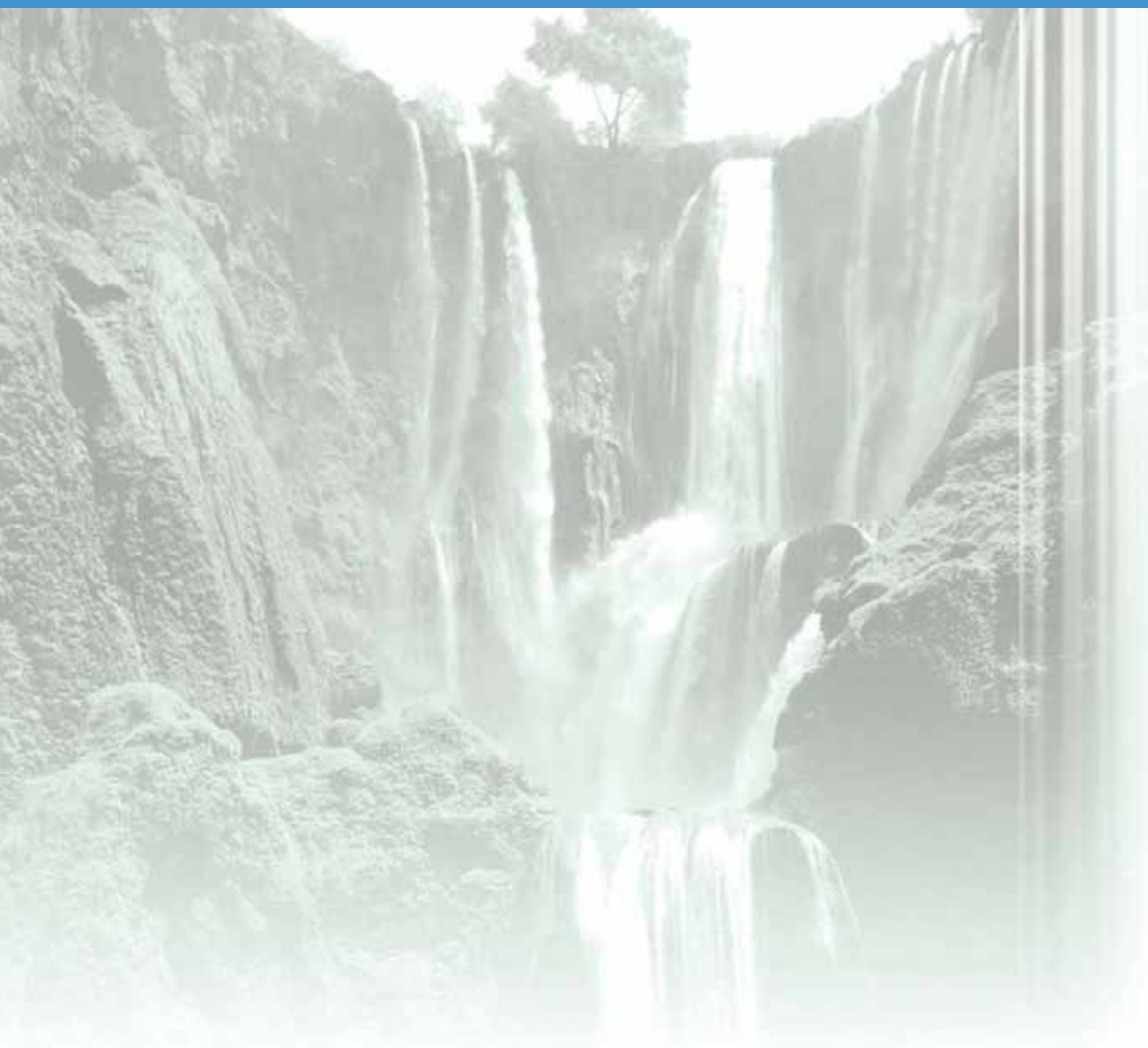
Rapport Annuel 2004



Sommaire

Mot de la Présidente SAR La Princesse Lalla Hasnaa	5
Faits Marquants de l'année 2004	6
Programmes de la Fondation	
• Education Environnementale	8
• Jeunes Reporters	9
• Plages Propres & Pavillon Bleu	12
• Qualit'Air	18
• Villes Fleuries	22
Bilan Financier	25

Rapport Annuel 2004



Mot de la Présidente



Depuis sa création en juin 2001, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, ne cesse de se mobiliser pour impliquer les forces vives du pays, fédérer les volontés, développer et pérenniser l'action citoyenne.

Protéger et préserver notre patrimoine naturel, éduquer nos enfants à l'importance d'un environnement sain, sensibiliser l'ensemble des citoyens à la nécessaire protection de notre environnement, dans la dynamique du développement durable, tels sont les principaux objectifs que nous nous sommes assignés.

Dans cette optique, l'année 2004 s'est caractérisée par l'aboutissement d'un ensemble de projets, ayant trait aux quatre programmes préalablement mis en place :

- **Education environnementale notamment le programme Jeunes Reporters pour l'environnement** dont les résultats obtenus en 2004 démontrent encore une fois le rôle important qu'il joue dans la sensibilisation des jeunes et des moins jeunes.
- **Programme « Villes Fleuries »**, qui s'intéresse dans sa première phase à la réhabilitation des jardins historiques du Royaume, a été marqué cette année par l'achèvement des travaux du Cyber Parc Arsat Moulay Abdesslam à Marrakech et à la fin du premier trimestre 2005 de la 1^{ère} tranche des Jardins Exotiques de Bouknadel(Rabat).
- **Programme Plages Propres** et projet de délocalisation au Maroc du **Label Pavillon bleu** qui marquent un tournant dans l'approche et la méthode de suivi de cet ambitieux projet de développement local.
- **Le programme Qualit'Air** avec comme priorité la réduction des émissions des gaz d'échappement a franchi des étapes importantes cette année avec l'achèvement de l'ensemble des actions programmées par le comité de suivi mandaté à cet effet. Ce qui nous permettra de lancer l'opération de contrôle à blanc des véhicules sur l'axe Kénitra-El Jadida dès février 2005.

Si l'année écoulée a été ainsi marquée par la pleine réalisation de nos objectifs, cela n'aurait pu être possible sans la mobilisation grandissante de tous les acteurs qui croient en notre action. Nous leur réitérons nos plus sincères remerciements pour leur collaboration et leur engagement dans cette noble tâche.

SAR La Princesse Lalla Hasnaa



Faits Marquants 2004

La 24e Assemblée Générale de la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE) a été tenue le 11 juin 2004 à Marrakech. Lors de cette première Assemblée Générale tenue en dehors de l'Europe, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasna a prononcé un important discours expliquant la démarche et la stratégie de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Créée en 1981, La FEE a pour objectif de promouvoir l'éducation à l'environnement et le développement durable à travers divers programmes. En tant que membre associé, la Fondation a développé deux programmes : Pavillon Bleu et Jeunes Reporters pour l'environnement.

Il est prévu de développer un 3ème programme en 2005 pour accéder au statut de membre à part entière : Une réflexion est en cours pour développer le projet « Clef Verte » destiné à la mise à niveau environnementale des établissements touristiques.

Le programme Plages Propres, dont l'objectif à terme est la délocalisation du label Pavillon Bleu, a connu un tournant dans l'approche et la méthode de suivi adoptée et ce malgré la multiplicité des intervenants à ce sujet.

On notera l'effort exceptionnel fourni en 2003 et 2004 par la DGCL pour soutenir les actions engagées et pour accompagner l'engagement des opérateurs économiques par le lancement d'importants travaux d'infrastructures de base, ce qui prouve la prise de conscience induite par le projet.



Le programme « Villes Fleuries » s'intéresse principalement à la réhabilitation des jardins historiques du Royaume.

Deux jardins y ont été inscrits :

« Arsat Moulay Abdesslam » à Marrakech et « Les Jardins Exotiques de Bouknadel » qui sont en cours d'achèvement.

L'Education Environnementale s'inscrit dans un cadre de partenariat stratégique concrétisé par la signature d'une convention avec le Ministère de l'Education Nationale, l'objectif étant de mettre en place un programme adapté à chaque niveau du cursus scolaire.

La convention signée en octobre 2003 avec le MEN, impliquant directement les académies, permet d'adapter cette formation au terrain et d'en suivre l'application grâce aux cellules mises en place au niveau de chaque Académie et bientôt au niveau des délégations provinciales.

Le programme Qualit'air, validé en janvier 2002 par le Conseil d'Administration, a franchi des étapes importantes notamment dans sa composante relative aux gaz d'échappement. L'ensemble des actions programmées par le comité de suivi mandaté par Son Altesse Royale sont achevés, ce qui permet le lancement de l'opération de contrôle à blanc sur l'axe Kénitra-Jadida début Février 2005, soutenu par une large campagne de communication.



Éducation environnementale

Education environnementale

« *L'éducation environnementale (qui) constitue pour moi le projet essentiel sans lequel rien de durable ne peut être construit* » .

(Allocution de SAR à l'ouverture de la 24^{ème} assemblée générale de la FEE juin.)

Répondant aux vœux de Son Altesse Royale, un important chantier a été ouvert dans ce domaine en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, avec l'accompagnement des deux chaînes Nationales de Radio et Télévision et le soutien financier des partenaires tels que l'ONEP, l'Association Professionnelle des Cimentiers, regroupant Lafarge, Ciments du Maroc, Holcim et Asment Témara, Barid Al Maghrib, Nestlé Maroc et la CDG. Trois projets sont actuellement menés :

- **le Kit Pédagogique** distribué aux écoles primaires du Royaume et destiné aux enseignants afin de les accompagner et harmoniser leur travail auprès des enfants en matière environnementale. Lancé officiellement en octobre 2003 par Son Altesse Royale à Salé, ce kit est composé de six panneaux traitant de l'eau, l'air, la forêt, le sol, la ville et la plage. Un premier sondage effectué auprès des enseignants et des responsables des Académies permettra de reformuler et compléter ce travail en vue d'une nouvelle distribution en 2005.
- **les clubs de l'environnement** : Une réflexion est en cours avec les représentants du MEN et des Académies en vue de définir le modèle type à adopter afin de répondre aux besoins réels sur le terrain. Un projet pilote a été décidé par Son Altesse Royale qui consiste à doter le club de l'école Attanmia de Salé d'un four à gaz pour valoriser le travail de poterie des enfants.
- **les capsules Boundifs** : réalisées avec le soutien de l'APC, sont destinées à faire prendre conscience aux citoyens de la fragilité de leur environnement et de la nécessité de leur implication pour le protéger. L'enquête sondage menée début 2004 a permis d'enrichir le projet et prendre en compte les attentes des citoyens.

Jeunes Reporters pour l'Environnement

Projet phare en matière d'éducation environnementale. L'année 2004 marque une nette évolution quant à la participation des lycéens sous l'encadrement de leurs enseignants, plus de 80 reportages écrits ont été traités par le jury au sein de la Fondation, ils sont répartis comme suit : 350 lycéens représentant 43 délégations et 123 lycées . Six thématiques sont proposées : Eau ; Agriculture ; Littoral ; Villes ; Déchets et Energie, sans oublier 32 reportages liés à d'autres thèmes.

Cette croissance conforte les orientations stratégiques de la Fondations qui consistent à fédérer le plus grand nombre de participants .

Les thèmes abordés par les élèves traduisent une prise de conscience aiguë des jeunes générations à la problématique Environnementale.

Palmarès des Reportages Ecrits 2004

Académie	Délégation	Lycée	Titre du reportage	Prix attribué
Chaouia- Ouardigha	Khouribga	Mokhtar Soussi	-	Grand Prix « JRE »
L'Oriental	Jrada	Jaber Ibn Hayyane	-	Prix de l'originalité
Tadla- Azilal	Beni Mellal	Med V Technique	Reportages sur les ordures	
Titre : la menace	Prix de l'investigation			
L'Oriental	Oujda Angad	Isly*	-	Prix de la proximité
Souss- Massa- Darâa	Tiznit	Hassan II	Le traitement des eaux usées de la ville de Tiznit	Prix de la pertinence
Fès- Bouleman	Sefrou	Sidi Lhcen Lyoussi**	-	Prix de l'émotion

*Le lycée Isly a reçu en 2003 le prix de l'investigation pour un reportage intitulé « les décharges solides, un danger permanent ».

** Le lycée Sidi Lhcen Lyoussi a reçu en 2003, le 3ème prix du concours « Photographie ».

Le Concours photographie a lui aussi connu une augmentation spectaculaire du nombre de photographies reçues et examinées par le jury, 379 photos contre 118 en 2003. On notera la participation de plus de 700 lycéens à travers l'ensemble du royaume.

Évaluation

L'ensemble des reportages et des photographies sont évalués par un jury composé de membres représentant la presse écrite, l'audiovisuel, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication et des experts en photographie et en environnement. la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a pour sa part un rôle d'observateur.

La grille de notation repose sur des critères de sélection rigoureux : pertinence du sujet, qualité du contenu, esthétisme, respect des consignes.



Le Jury
Palmarès photo



Prix « Spécial Jury »



Prix « Eveil »



Prix « Zoom »



Prix « Investigation »



Prix « Insolite »



Éducation environnementale

Education environnementale

Remise des prix

Une cérémonie présidée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasna, clôture la saison au cours de laquelle des ordinateurs et appareils photos sont offerts aux lauréats.

Ce programme est soutenu par Nestlé et Holcim.

A l' International

A l'instar de 2003, l'ensemble des articles et photos primés ont été adressés au coordinateur international du programme au sein de la FEE afin d'être mis en compétition avec les contributions des 33 pays membres.

Réunis à Paris, les membres du jury international ont attribué au Maroc le prix du meilleur article sur le « thème des déchets » réalisé par un groupe d'élèves du lycée Jaber Ibn Hayyane à Oujda.

Formation des représentants des Académies

Dans le but de sensibiliser les 16 représentants d'Académie à leur rôle de coordinateur, la Fondation Mohammed VI a organisé une journée de formation le 25 mars 2004 durant laquelle ont été exposés les objectifs des programmes d'éducation environnementale et plus particulièrement le programme Jeunes Reporters. Un guide pratique a été édité par la Fondation à cet effet.

Site internet www.jeunesreporters.ma

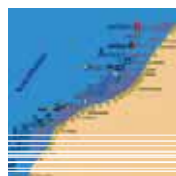
Il permet aux futurs participants de se familiariser avec le règlement, de parcourir les contributions primées, de suivre les différentes activités organisées par la Fondation et d'établir un lien avec l'international.



Emissions télévisées

Afin de soutenir cette action et de l'inscrire dans la durée, la Fondation a établi un partenariat avec la Radio Télévision Marocaine pour la réalisation d'une série d'émissions consacrées aux écrits et photos primées.

Huit émissions d'une durée de 26 minutes en langue arabe et français ont été diffusées, à raison de deux fois par mois, celles-ci sont illustrées par une série d'interviews réalisés par les lauréats. Cette médiatisation a permis, notamment, l'éradication de la décharge sauvage limitrophe du lycée My Driss à Casablanca, ainsi que la réparation de la chaussée dans certaines ruelles de Tétouan.



Plages propres & Pavillon Bleu

Le programme « Plages Propres » destiné à donner aux estivants un lieu de détente agréable et dont la réussite permettra de l'ériger en un programme national de grande envergure qui ferait bénéficier le Maroc du label « Pavillon bleu ».

(Allocation de SAR à l'ouverture de la 24^{ème} assemblée générale de la FEE juin.)

Ce projet phare lancé par Son Altesse Royale en 1999 avant la création de la Fondation et soutenu par 25 opérateurs économiques dont la liste est donnée en fin de texte, s'inscrit dans la durée comme projet de développement socio-économique dans la cadre du programme gouvernemental du Tourisme balnéaire à l'horizon 2010.

La décision de délocaliser le label Pavillon Bleu au Maroc et l'implication de plus en plus forte des collectivités locales, ainsi que le partenariat qui s'installe entre tous les acteurs, augurent de la réussite du projet malgré les retards accumulés et les difficultés à surmonter. C'est ainsi que l'année 2004 a marqué là aussi une étape importante dans le processus de mise à niveau environnementale des plages et des étapes importantes ont été franchies :

Qualité des Eaux de Baignade

Création d'un comité de coordination constitué de différents départements concernés et des opérateurs locaux dans le domaine de la distribution d'Eau et de l'Assainissement.

Une réflexion a ainsi été menée au sein d'un comité restreint dans le but de faire coopérer les organismes concernées dans les villes côtières (Régies Municipales, ONEP, Lydec, Redal, Amendis) pour l'harmonisation du réseau de surveillance de la qualité de l'eau de baignade et la publication périodique des résultats.

Le réseau de surveillance a comporté pour l'année 2004 : 86 plages avec 428 stations de prélèvements réparties sur 21 Wilayas et Provinces dans le cadre de la Norme Marocaine NM 03.7.200 de surveillance de la qualité des eaux de baignade.

Enfin, pour répondre aux critères du « Pavillon Bleu », l'affichage de la qualité des eaux de baignade (tous les 15 jours) a débuté sur certaines plages-pilotes « Pavillon Bleu » en attendant sa généralisation à l'échelle nationale.



Sécurité des Estivants

Deux guides pratiques ont été édités à l'usage des opérateurs locaux et diffusés à grande échelle :

- Guide pratique d'hygiène, santé et sécurité visant l'amélioration de la couverture sanitaire. Élaboré par un comité ad hoc composé des représentants de différents ministères (Santé, Intérieur, Equipement et Transport, Tourisme). Il est destiné aux opérateurs locaux, et comprend quatre chapitres articulés autour du Contrôle de l'hygiène des plages, la sécurité des estivants, la coordination, le suivi et l'évaluation.
- Guide pratique sécurité des baigneurs et des utilisateurs des engins nautiques. Rédigé par une commission composée des représentants de différents ministères (Santé, Intérieur, Equipement et Transport, Tourisme), son objectif est d'établir des règles de sécurité et de sensibiliser l'ensemble des intervenants aux risques d'accidents. Trois thèmes sont abordés : Aménagement des espaces, exercice des activités nautiques et coordination entre les acteurs.

Information et sensibilisation

Volet fondamental des Programmes initiés par la Fondation, ce critère a été renforcé en 2004 par **la consolidation du partenariat avec la Fédération Nationale du Scoutisme Marocain** qui a déployé 600 scouts pour mener des opérations de sensibilisation, d'animation et d'information sur les plages pilotes « Pavillon Bleu » (Saïdia, Tanger, Ain Diab, Haouzia, Agadir et Essaouira).

Participation de la Fédération Royale du yachting à voile dans le cadre d'une opération originale « Caravane de la voile pour l'environnement » sur les plages qui a permis de mettre les sports nautiques et en particulier la voile au service de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement.

Implication croissante de plusieurs associations locales qui complètent l'action de la Fondation et dont certaines ont pu être distinguées par des trophées grâce au soutien que leur ont apporté les sponsors.

Trophée Lalla Hasnaa

Le Trophée Lalla Hasnaa qui réunit l'ensemble des partenaires et associés pour les plages constitue le moment fort de la campagne pour rendre hommage au travail de nos partenaires.



Plages propres & Pavillon Bleu

Le Palmarès 2004

Le Trophée de l'effort exceptionnel au Ciments du Maroc et la commune urbaine de Safi pour la mise en valeur de la plage de Safi-Ville par l'aménagement de la corniche.

Le Trophée de l'engagement à Delta Holding et la commune urbaine de Skhirat pour la dynamique et la synergie du groupe qui ont travaillé dans un esprit de bonne coordination ayant permis la concrétisation de différentes actions sur le terrain et une meilleure gestion quotidienne de la plage de Skhirat.

Le Trophée de l'innovation à la Royal Air Maroc et la commune urbaine d'Agadir pour la mise en place du premier Centre National d'Information et d'Education Environnementale au niveau de la plage d'Agadir.

Le Trophée de l'initiative à l'Association Développement Rural Fom el Oued pour ses actions de sensibilisation grâce au parrainage de l'Office Chérifien des phosphates ainsi qu'à l'Association des Résidents de Sidi Abed (EL Harhoura-Témara) pour ses actions de sensibilisation, de nettoyage et d'animation de la plage de Sidi Abed avec le soutien de **BMCE Bank**.

Le Trophée de l'Effort individuel attribué à Monsieur Kamal Yedean ingénieur à la Division Technique de la préfecture de Tanger-Asilah et Monsieur Mohamed Krim ingénieur à l'Office National de l'Electricité pour leurs actions respectives au niveau des plages de la région de Tanger-Asilah, sponsorisée par Maroc Telecom et des plages de Moulay Bouselham, Ain Diab et Oualidia sponsorisées par l'Office National de l'Electricité.

Ce programme est financé par la quasi totalité des membres fondateurs de la Fondation ainsi que par des partenaires qui nous ont rejoint au fur et à mesure et dont le soutien permet d'asseoir ce projet dans un esprit de développement durable.



Pavillon Bleu

Phase ultime du projet Plages Propres, le label « Pavillon Bleu » est un défi qu'il nous paraît possible de relever grâce au partenariat exemplaire établi entre l'ensemble des partenaires. Diverses étapes importantes ont été franchies en 2004 :

Evaluation des plages-pilotes 2003

L'évaluation de la campagne-pilote 2003 avait permis de sélectionner trois plages à la candidature officielle pour la saison 2004, sous réserve de la conformité des résultats de la qualité des eaux de baignade, en fonction des critères du label Pavillon Bleu.

Afin de les respecter et d'être en conformité avec les standards du label qui impose un « A » au classement, la saison pilote a été prolongée durant la saison 2004.

Séminaire Chefs de Projet des plages

L'objectif principal de cet atelier était d'évaluer la campagne Plages Propres 2003 et de préparer la saison 2004.

Dans ce cadre une présentation intitulée « Transition et complémentarité entre les 2 programmes Plages Propres et Pavillon Bleu » a été exposée en vue de sensibiliser les intervenants à la difficulté de gestion au quotidien et la nécessité d'un travail rigoureux préalable à toute candidature au Pavillon Bleu.

Réunions d'assistances techniques aux plages pilotes

Des séances de travail ont été tenues à Agadir, Essaouira, Casablanca, Saïdia, Tanger et Haouzia avec les comités locaux des plages concernées, afin de mesurer les actions accomplies et d'étudier le plans d'action 2004.

Négociations avec la Coordination Internationale du Programme Pavillon Bleu pour le volet « Qualité des eaux de baignade »

Menées avec la Coordination Internationale au Danemark, elles ont porté sur la double nécessité de dispenser provisoirement le Maroc des critères internationaux et de lui accorder un délai supplémentaire en vue d'améliorer ses systèmes d'assainissement.

Pour rappel : le standard est d'atteindre le zéro rejet direct en mer.



Plages propres & Pavillon Bleu

Réunions afférentes au volet « Qualité des eaux de baignade »

Dans la perspective de la coordination des travaux des Départements étatiques chargés de la surveillance de la qualité des eaux et ceux des concessionnaires/régies, des séances de travail animées par la Fondation ont été organisées en vue de :

- Suivre l'état d'avancement des travaux d'assainissement liquide engagés par les concessionnaires et régies concernées et évaluer leur impact sur la qualité des eaux ;
- Sensibiliser ces entités quant à l'intérêt de ce volet pour l'amélioration de la qualité environnementale des plages et l'obtention de labels internationaux ;
- Définir des modalités de collaboration entre les différentes entités concernées afin d'obtenir un consensus sur les résultats publiés.

Ce procédé a permis d'optimiser les moyens et les ressources mises en œuvre pour mener à bien les campagnes de surveillance de la qualité des eaux de baignade.

Réunions avec la Fédération Nationale Marocaine du Scoutisme pour le volet « Education à l'Environnement »

Des séances de travail ont été tenues avec les représentants des scouts pour coordonner l'action à engager afin de répondre aux critères requis pour l'obtention du label.

Une dynamisation des actions de sensibilisation et d'implication des estivants a été constatée.

Partenariat avec les étudiants de l'Université Mohammed V de Rabat

Un partenariat a été établi avec l'Université Mohammed V et des étudiants en DESS Aménagement Touristique retenant comme thèmes de fin d'étude la problématique afférente à la délocalisation du label Pavillon Bleu.

Visite de la plage d'Essaouira par les membres de la FEE

En marge de l'Assemblée Générale de la FEE organisée à Marrakech, une visite de la plage d'Essaouira a été effectuée pour le compte des représentants d'environ 30 pays membres de la FEE. Une présentation des actions



entreprises sur cette plage pilote a été faite par Madame la Présidente du Conseil de la ville avec une visite des équipements de cette plage. Cette visite a été l'occasion de montrer la qualité du partenariat établi et l'implication de tous les partenaires.

Visites des plages par les représentants de la Coordination internationale du label

Selon les procédures instaurées par la FEE, des visites des plages d'Agadir, Ain Diab et Haouzia et d'Essaouira ont été effectuées par les coordinateurs nationaux et internationaux du programme Pavillon Bleu, ainsi que par un représentant du Comité Exécutif de la FEE. Suite à ces visites, un rapport conjoint (International/National) a été effectué et adressé aux chefs de projets locaux afin de recadrer la gestion de la campagne et de mettre en place les aspects manquants. Quelques tronçons des plages d'Essaouira, d'Agadir et d'Ain Diab peuvent remplir les critères d'obtention du label à partir de la saison 2005 sous réserve d'une gestion rigoureuse de la campagne pilote 2004. La plage de Haouzia, en fournissant un efforts supplémentaire en terme de qualité d'aménagement, peut être candidate pour la saison 2006.

Visites inopinées des plages pilotes (durant la saison estivale)

Suite aux recommandations de la FEE, plusieurs visites inopinées des sites concernés, à des périodes différentes de la saison ont été effectuées. Plusieurs contacts ont été pris auprès des acteurs locaux pour les sensibiliser à la bonne gestion de la campagne.

Participation au meeting international des opérateurs nationaux du label

Dans le cadre du meeting annuel tenu en Irlande, des coordinateurs nationaux ont présenté les actions entreprises pour la délocalisation du label et ont exposé l'expérience des scouts en matière « d'Information et éducation à l'environnement ».

Le programme « Pavillon Bleu » est soutenu par l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT).



Qualit'Air

Le programme « Qualit'Air » dont la composante « réduction des gaz d'échappement » constitue la première priorité en raison de leurs conséquences sur la santé. Le travail consiste à aider l'ensemble des partenaires concernés à mener un programme cohérent devant aboutir à l'application effective des dispositions réglementaires en la matière.

(Allocution de SAR à l'ouverture de la 24^{ème} assemblée générale de la FEE juin.)

Lors de son Conseil tenu en janvier 2002, La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a désigné l'application du décret sur les gaz d'échappement comme un de ses principaux objectifs.

Le programme Qualit'Air s'est fixé comme première priorité le trafic routier, cause majeure de pollution de l'air en milieu urbain.

A ce titre, plusieurs actions ont été définies, dont :

- Application du décret sur les gaz d'échappement datant de 1998 ;
- Utilisation de combustibles propres (EuroDiesel, GPL) ;
- Contrôle rigoureux des moteurs des véhicules ;
- Amélioration du transport en commun ;
- Amélioration de la gestion de la circulation.

Normes d'émission des gaz d'échappement :

Le décret fixant les normes d'émission des gaz d'échappement des véhicules a été adopté par le Conseil des Ministres le 17 janvier 1998 et a paru au Bulletin Officiel le 5 février de la même année. Dans un souci d'applicabilité, le décret retient deux paramètres et fixe les limites à un niveau assez élevé, compte tenu de l'ancienneté du parc automobile et du contexte économique et social du pays.

En vue de l'application de ce décret, la Fondation a adopté la démarche suivante :

Homologation du matériel et contrôle métrologique des analyseurs et opacimètres :

La difficulté majeure concernait les appareils de mesure, aucun appareil n'a été homologué sur le marché, d'où l'impossibilité d'effectuer des mesures de contrôle. Après avoir saisi le département concerné et suite à



plusieurs réunions tenues au siège de la Fondation, les mesures suivantes ont été retenues :

- Utilisation des 4 bouteilles de gaz étalons avec leurs titres volumiques tels qu'ils ont été spécifiés dans la procédure d'agrément ;
- Engagement des importateurs à acquérir le matériel nécessaire aux opérations de contrôle ;
- Octroi d'un délai supplémentaire n'excédant pas 5 mois pour s'approvisionner en gaz étalon et présenter les appareils au contrôle métrologique de l'Etat ;
- Recours au contrôle des opacimètres aux moyens de procédures d'essai de substitution annexées aux décisions d'approbations de modèles et qui ont été arrêtées par le fabricant de ces appareils.

Contrôle annuel des véhicules particuliers lors des passages aux centres de visite technique.

- En Juillet 2003, 145 CVT étaient équipés, 31 ont été mis en demeure par leur département de tutelle.
- Juin 2004, 164 Centres de visite technique étaient équipés ou en cours d'équipement.
- Un nouveau PV de l'état du véhicule a été conçu, prévoyant les émissions des gaz d'échappement mesurées de chaque véhicule contrôlé.
- Un guide de contrôle visant la mise à niveau des centres de visite technique VT a été édité à cet effet.

Contrôle des véhicules de transport

Au préalable, un travail sur le terrain a été mené en collaboration avec les Régies de Fès et de Casablanca afin d'obtenir les données nécessaires pour définir la stratégie à mettre en place.

- Ainsi il apparaît qu'une bonne gestion de la régie de transport permet d'obtenir des bus bien entretenus et donc moins polluants, les villes de Marrakech et Agadir en sont l'exemple.
- Dans le prolongement de cette réflexion l'interdiction aux régies d'importer des bus réformés a été décidée.
- Des sanctions ont également été mises en place, ainsi, suite à une opération de contrôle à Casablanca, 58 bus n'ayant pas effectué la visite technique ont été mis en fourrière.



Qualit'Air

Projet de mise en place d'électro-filtres sur certains autobus et taxis

Cette opération a pour but de tester techniquement ces appareils et de présenter, en cas de réussite, une demande de financement aux fonds environnementaux (FODEP, MDP...) afin de généraliser l'opération aux différentes régies de transport à des coûts acceptables.

Qualité du combustible :

Les rencontres avec les Départements concernés ont permis d'aboutir à un alignement de tous les produits pétroliers sur les spécifications européennes à l'horizon 2005.

Opération « Mesure de la Pollution de l'Air » :

Suite aux rencontres tenues avec la Direction Eau et Assainissement de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), il est proposé d'intégrer dans le plan d'action une opération de mesure de la pollution de l'air. Ceci permettra de mesurer l'état de la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. La Direction des collectivités locales a financé à hauteur de 6,2 millions de dirhams l'acquisition de deux stations fixes de mesure de la qualité de l'air et d'un véhicule laboratoire mobile de mesure de la qualité de l'air. La MAMDA partenaire de ce programme a contribué à l'achat de 20 analyseurs et 20 opacimètres pour un montant avoisinant les 2 Millions de dirhams.

Formation :

A l'issue d'une rencontre tripartite entre la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités locales et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, une convention de partenariat a été conclue. Cette dernière définit le programme de formation relatif à l'opération « Contrôle à Blanc » qui implique les agents de l'ensemble des CVT, les contrôleurs routiers du Ministère des transports et les agents verbalisateurs.

Le premier volet de cette formation a concerné près de 200 futurs agents verbalisateurs du corps de la Gendarmerie Royale et La DGSN. Celle ci s'est déroulée à Rabat les 5, 6 et 7 juillet 2004 dans les centres de l'OFPPT.



Sensibilisation :

Une stratégie de communication grand public a été élaborée pour accompagner l'opération contrôle à blanc. L'objectif étant la sensibilisation des citoyens à la problématique de la pollution de l'air et donc les inciter à faire contrôler leur véhicule. Des contacts ont été pris avec les différents supports de communication afin d'assurer la couverture médiatique la plus large possible.

Ce programme est financé dans sa première phase par le PNUD - la Fondation Mutualiste MAMDA - l'APC, ainsi que par la Direction général des collectivités locales qui a décidé d'axer son programme d'acquisition de matériel de mesure de l'air dans les agglomérations urbaines.



Villes Fleuries Qualit'Air

Visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens et le renforcement de l'attrait touristique de notre pays, cet ambitieux projet contribue à la protection et à l'essor du patrimoine vert national via le développement et l'entretien permanent des espaces verts.

(Allocution de SAR à l'ouverture de la 24^{ème} assemblée générale de la FEE juin.)

La revalorisation et réhabilitation des Jardins

Les Jardins Exotiques de Bouknadel (Rabat)

Rappelons que Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasna avait décidé d'inscrire la restauration et la réhabilitation des Jardins de Bouknadel (Rabat) parmi ses projets prioritaires. La 1^{ère} tranche (réhabilitation des jardins existants) est en cours d'achèvement pour une ouverture au public durant le 1^{er} semestre 2005.

Au cours de l'année 2004, les interventions de rénovation et de reconstruction ont porté notamment sur les édifices totalement détruits ou extrêmement endommagés.

Les opérations de réaménagement ont concerné pour l'essentiel les équipements techniques et les équipements complémentaires (système d'irrigation, circuits d'eau des cascades, systèmes de brumisation ...), la construction d'une nouvelle entrée et la réalisation d'un parking de 50 places sur le terrain mitoyen nouvellement acquis.

Quelques exemples des travaux achevés :

- Remise en état de la végétation et des plantations ;
- Inventaire des plantes existantes par les étudiants de l'Institut Agronomique encadrés par leurs professeurs ;
- Programme de plantation personnalisée en fonction de chaque jardin.
- Restauration de la Maison de M. François (le fondateur) ;
- L'administration ;
- Le jardin andalou ;
- Les huttes du Congo ;
- Et plusieurs autres rénovations et restaurations relatives aux jardins du Brésil, monticules et jardinières, labyrinthe, cascades, allées....

Les études ont été financées par l'ONMT. Les travaux par BMCE Bank et ses partenaires.



Arsat My Abdessalam

Étalée sur huit hectares, ouverte sur la rue, l'Arsat du Prince My Abdessalam est un antique jardin princier.

Après le recensement, la rénovation de l'Arsat a été faite dans le respect total de son patrimoine et dans le souci de sauvegarde de son authenticité.

Parmi les principaux travaux de réhabilitation et de remise en état :

- La conservation et la consolidation de l'alignement des arbres ;
- Le retraçage des chemins retrouvés (18.000 m²) par apport de matériaux naturels ;
- La replantation du jardin ancien conformément à son usage initial de jardin vivrier ;
- La préservation de l'état naturel des bordures de l'Arsat ;
- La mise en place d'une zone de transition, composée de deux grands carrés de gazon, entre le jardin ancien et le jardin moderne ;
- La construction du jardin moderne, selon des règles plus strictes et géométriques, fidèle en cela à son héritage européen (respect des parterres existants, renforcement des allées et leurs perspectives, reconstruction des bordures en brique de terre cuite, développement d'un nouvel espace, appelé espace-paradis caractérisé par son raffinement et sa grande variété végétale...) ;
- La réalisation d'un forage profond pour irriguer l'ensemble du jardin, selon des techniques traditionnelles ancestrales.

L'intérêt pour l'Arsat ne s'est pas limité aux travaux de réhabilitation, mais s'est penché également sur la conception de trois nouvelles constructions, faisant partie du Cyber parc, mais placés en deux endroits différents :

- L'espace d'exposition situé à l'entrée du jardin, au bord du boulevard Mohammed V ;
- L'amphithéâtre situé à proximité, doté de 80 places construites en dur mais pouvant en accueillir davantage grâce aux terrains engazonnés qui l'entourent. Il dispose d'une tour, d'un mur de projection et d'une scène ;
- Le Cyber parc, situé à l'extrémité de l'ancienne allée principale de l'Arsat et conçu comme un lieu de rencontre et d'événement.

Les études et travaux ont été financés par Maroc Telecom et ses partenaires.



Villes Fleuries

La restauration des fontaines traditionnelles

Le Groupe Banques Populaires à travers sa Fondation pour l'éducation et la culture s'est engagé auprès de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement depuis l'année 2000 dans un vaste programme de restauration des fontaines traditionnelles à travers plusieurs villes du royaume.

L'année 2004 a été consacrée à la ville de Salé,

Les Fontaines de Salé

Quatre fontaines ont été restaurées, suite à l'expertise effectuée par les techniciens de la Banque ainsi que par le maître-artisan.

BAB HSAIN, DAR CHRAE, ZENATA, RAS CHAJRA

Les travaux de restauration ont compris

- Remise en état de la plomberie générale des fontaines ;
- Equipement des fontaines d'un système de robinetterie artisanale ;
- Reprise des carreaux détériorés en zellige beldi ;
- Fourniture et pose des carreaux cassés suivant le calpinage existant ;
- Reprise des enduits en maçonnerie des arrondies des parois ;
- Ponçage et astiquage des parois en zellige des fontaines ;
- Remise en état des lampadaires ainsi que le câblage et leur mise en marche ;
- Remise en état, nettoyage et vernis de la boiserie des fontaines ;
- Dépôt des grilles de protection métallique ;
- Peinture.

Eco – Quartiers

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a lancé une nouvelle initiative, dénommée « Eco-Quartiers » qui vise une ré-appropriation pérenne par les citoyens d'un quartier de leur environnement et leur participation effective à l'amélioration de leur cadre de vie. Ce programme intègre également la promotion de l'économie locale « plurielle » et « située ».

Pour renforcer et pérenniser son action, la Fondation a choisi comme site-pilote un quartier bénéficiaire de la campagne « Maroc Propre » en 2000 : Bir Chifae à Tanger et Ard Ben Acher à Salé.



Bilan Financier



Bilan Actif

31 décembre 2003

	Brut	Amortissement	Net
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	176 860,00	88 430,00	88 430,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	176 860,00	88 430,00	88 430,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 448 583,78	185 592,64	1 262 991,14
* Constructions	195 215,00	2 440,19	192 774,81
* Matériel et outillage	38 910,00	5 512,25	33 397,75
* Matériel de transport	692 184,00	135 671,20	556 512,80
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	522 274,78	41 969,00	480 305,78
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	198 715,33		198 715,33
* Avances aux fournisseurs	2 324,00		2 324,00
* Subventions à recevoir	188 317,91		188.317,91
* Débiteurs divers	2 364,00		2 364,00
* Comptes de régularisation Actif	5 709,42		5 709,42
TRESORERIE - ACTIF	3.168 341,61		3.168 341,61
* Banques	3 168 341,61		3 168 341,61
TOTAL GENERAL	4 992 500,72	274 022,64	4 718 478,08

Bilan Passif

31 décembre 2003

Net

SITUATION NETTE	4 377 144,98
* Report à nouveau	3 353 900,84
* Excédent de l'exercice	1 023 244,14
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	341 333,10
* Fournisseurs et comptes rattachés	199 781,86
* Personnel	91 551,24
* Autres créanciers	50 000,00
TOTAL GENERAL	4 718 478,08

Compte de produits et charges

Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

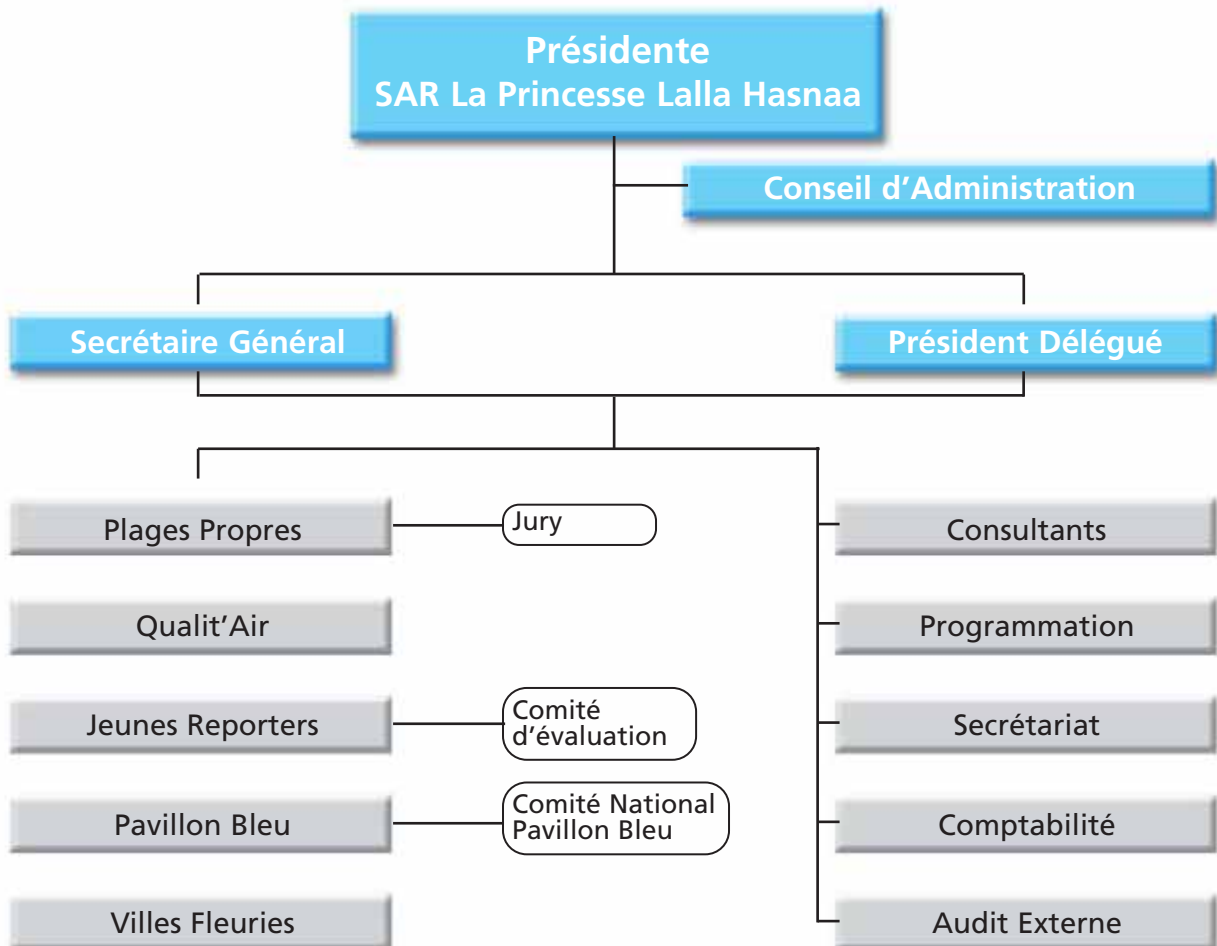
PRODUITS D'EXPLOITATION	8.547.189,60
* Cotisations	4 300 000,00
* Subventions	4 236 189,60
* Autres produits	11 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION	7.527.706,42
* Achats consommés de matières et fournitures	3 892 047,59
* Autres charges externes	2 612 238,44
* Impôts et taxes	110,00
* Charges de personnel	775 009,00
* Amortissements	248 301,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 019 483,18
PRODUITS NON COURANTS	3.760,96
EXCEDENT NET	1 023 244,14
TOTAL DES PRODUITS	8 550 950,56
TOTAL DES CHARGES	7 527 706,42
EXCEDENT NET	1 023 244,14

(Total des produits - Total des charges)

Rapport annuel 2004



Organigramme





Conseil d'Administration

PRÉSIDENTE

SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA HASNAA

PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

MR HOUCINE TIJANI

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MLLE NOUZHA ALAQUI

MEMBRES FONDATEURS

CGEM	GROUPE ONA
OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES	OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTICITÉ
OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE	OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS
ROYAL AIR MAROC	ONMT
BMCE BANK	BANQUE CENTRALE POPULAIRE
GPBM	HOLMARCOM
AKWA GROUPE	SAMIR MOHAMMEDIA
MAROC TELECOM	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
COOPER MAROC	DES CIMENTIERES DU MAROC
LOWE SHERM'S	

MEMBRES PERMANENTS

MINISTERE CHARGE	DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT	DES COLLECTIVITES LOCALES



Partenaires de la Fondation

SHELL MAROC
BARID AL MAGHRIB
CIMENTS DU MAROC
HOLCIM
RÉGIE DES TABACS GROUPE ALTADIS
DELTA HOLDING
JAMAIN BACO
LYDEC
REDAL
CGSP ONYX MAROC
AMENDIS
ONDA
LAFARGE MAROC
ASMENT TEMARA
NESTLÉ MAROC
CDG
TVM
2M
ONCF
DRAPOR
ERICSSON
FUJITSU SIEMENS
HP INVENT
IB MAROC
IBM
ALCATEL
SAMSUNG
SONY ERICSSON
MOTOROLA
MUNISYS
NOKIA
PHILIPS
SIEMENS
MAMDA-MCMA
PNUD-PMF
OFPPT
RMA-WATANYA
MEDITEL
ATTIJARI Wafa BANK
BMCI
CPM
BMCE Bank
CIH
SGMB
CNCA
BNDE
CDM
City Bank
Credit Agricole



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة
MOHAMMED VI FOUNDATION
FOR THE PROTECTION OF ENVIRONMENT

Route de Zaërs, angle avenue Imam Malik - rue El Madani Ibn Houssaïni - Rabat -Maroc
B.P. 5679 - Tél. : 037 65 88 44 L.G - Fax : 037 65 55 31
E-mail : environnement@fm6e.org - Site : www.fm6e.org

